



Embauche dans un contexte litigieux

Par **Antoine**, le **21/04/2010** à **00:28**

Bonjour,
Embauché en CDI, j'ai reçu l'année dernière des salaires que pendant quelques mois et sans fiche de paie (montants que j'ai cependant déclaré aux impôts). J'ai appris depuis que je n'ai pas été déclaré. En attendant que l'entreprise régularise la situation (elle est en attente de liquidités), je voudrais exercer un deuxième emploi (mi-temps). Je dois remplir une fiche de renseignement pour mon deuxième employeur (établissement public). Il m'est demandé 1) dernière fiche de paie, 2) suis-je sans emploi? Si je passe sous silence cette situation en donnant les fiches de paie de mon employeur précédent et en disant que je suis sans emploi actuellement, quels sont les risques que j'encours ?
Merci d'avance.

Par **Cornil**, le **25/04/2010** à **00:00**

Bonsoir Antoiner
Surtout dans le cadre d'un emploi de droit public, je ne vois pas pourquoi tu mentirais: qu'est-ce qui t'empêche d'exposer la situation telle qu'elle est?
Tu as déjà fait ta déclaration aux impôts pour tes revenus 2009.
Bon courage et bonne chance.
Cornil
:Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)